

Refus de porter des accusations dans un cas d'agression sexuelle

Sherbrooke, le 9 janvier 2014 – Le cas de Marie-Renée Baillargeon, agressée sexuellement par un avocat alors qu'elle avait 14 ans, dans lequel la procureure de la couronne refuse de porter des accusations, a retenu l'attention des médias ces derniers jours. Les intervenantes du Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) Aggression Estrie tiennent à dénoncer la situation et souhaitent surtout rappeler qu'il ne s'agit malheureusement pas d'un cas isolé. En effet, le cri du cœur de Marie-Renée Baillargeon est également celui de plusieurs femmes rencontrées au centre depuis sa fondation et encore trop souvent aujourd'hui.

Les cas ne sont pas toujours aussi médiatisés et les présumés agresseurs pas toujours influents, mais de très nombreuses victimes sont elles aussi confrontées à des procureurs de la couronne qui refusent de déposer des accusations. Imaginez, une minute, le sentiment que peut vivre une personne victime d'agression sexuelle qui apprend qu'aucune accusation ne sera portée contre son agresseur. Certes, le droit civil reste en option afin d'aller chercher une certaine reconnaissance, mais encore faut-il que la victime ait les moyens financiers pour engager un avocat et que l'agresseur soit en mesure de lui verser une compensation financière. Cette compensation financière est-elle aussi libératrice que des accusations criminelles ? Cela étant dit, les actes criminels ne devraient-ils pas être jugés par le droit criminel ?

Nous avons eu droit, dans les dernières années, à plusieurs campagnes de sensibilisation encourageant les victimes à dénoncer les agressions qu'elles ont subies. En effet, nous désirons toutes et tous que les agresseurs paient pour les crimes commis. Mais qu'en est-il des victimes qui prennent leur courage à deux mains pour dénoncer et qui se font finalement dire qu'aucune accusation ne sera portée contre l'agresseur ?

À l'instar de ce que l'avocat de Mme Baillargeon, Me Marc Bellemare, a affirmé dans les médias, nous avons la ferme conviction que toute victime d'agression sexuelle démontrant une certaine crédibilité devrait avoir droit à un procès.

Nous soulignons, en terminant, le courage de Mme Marie-Renée Baillargeon ainsi que celui de toutes les personnes victimes d'agression sexuelle qui dénoncent les agresseurs.

Mission de l'organisme

Depuis près de 35 ans, le Calacs Aggression Estrie vient en aide aux femmes et aux adolescentes (12 ans et plus) ayant été victimes d'agression à caractère sexuel ainsi qu'à leurs proches. L'organisme communautaire autonome offre des services d'aide directe, de prévention et de sensibilisation aussi bien qu'il réalise des luttes et des actions politiques.

Suivez-nous sur **Facebook** : <https://www.facebook.com/calacs.delestrie>

Le Calacs Aggression Estrie est financé



L'agence de santé et
de services sociaux
de l'Estrie

Pour information : **Stéphanie Tremblay**
Communications_interv@calacsestrie.com
819-563-9999 pst 222